

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2013-10-2-6

Séance du vendredi 15 novembre 2013

AVENANT N° 2 AU CONTRAT THEMATIQUE TOURISME N° 3 DU TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-2-5-1 du Conseil Général du 25 juin 2010 approuvant notamment le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n° CP-2011-7-2-17 du 8 juillet 2011 relative à la mise en place sur le Territoire de Vie du Sundgau d'un Contrat Thématique Tourisme n° 3,
- VU la délibération n° CP-2012-7-2-18 du 6 juillet 2012 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat Thématique Tourisme n° 3,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les nouvelles fiches actions modifiées et les nouveaux montants de participation départementale tels que décrits dans le tableau et dans l'avenant n° 2 joints en annexe ;

- approuve l'avenant n° 2 au Contrat Thématique Tourisme n° 3 et autorise le Président à le signer ;
- décide de prélever les crédits afférents :
 - sur le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 20421 (actions portées par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau)
 - sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 (actions portées par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau) et nature 65735 (actions portées par le Syndicat Mixte pour le Sundgau).

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

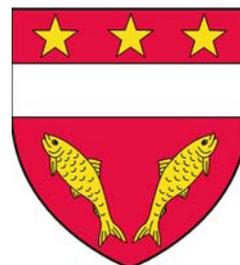
Conseil Général



Haut-Rhin



**OFFICE DE
TOURISME
DU SUNDGAU
Sud Alsace**



Syndicat Mixte
pour le Sundgau

**CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N° 3
TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU**

AVENANT N° 2

1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2013



- VU** la délibération n° 02/05-08 du Conseil Général du Haut-Rhin en date des 13 et 14 décembre 2007 adoptant le principe de mise en place d'un Contrat thématique tourisme à titre expérimental dans le Sundgau,
- VU** les délibérations n° CG-2010-2-5-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 25 juin 2010 approuvant le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau et n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 adoptant la révision à mi-parcours de ce Contrat,
- VU** la délibération n° CP-2011-7-2-17 de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 8 juillet 2011, relative notamment à la mise en place sur le Territoire de Vie du Sundgau d'un Contrat Thématique Tourisme n° 3,
- VU** la délibération n° CP-2012-7-2-18 de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 6 juillet 2012, portant approbation de l'avenant n°1 au Contrat Thématique Tourisme n° 3,
- VU** la délibération n° CP-2013..... de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 15 novembre 2013, portant approbation de l'avenant n°2 au Contrat Thématique Tourisme n° 3,
- VU** le Contrat Thématique Tourisme n° 3 du Territoire de Vie du Sundgau en date du 30 août 2011,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100, avenue d'Alsace - B.P.20351 - 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du 15 novembre 2013,

ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau, sis Quartier Plessier Bât. 3, 39, avenue du 8^{ème} Hussard à 68130 ALTKIRCH, représenté par son Président, M. René DANESI,

ci-après désigné « Le SMS »

L'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, sis Place Xavier Jourdain – 68130 ALTKIRCH, représenté par son Président, M. François COHENDET

ci-après désigné « L'OT du Sundgau »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de la Séance Plénière des 14 et 15 décembre 2007, le Département a validé la mise en place d'un contrat thématique tourisme (CTT) expérimental sur le Territoire de Vie du Sundgau.

Dans ce cadre, un premier contrat a été mis en place sur la période du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2009, puis un deuxième sur la période du 15 juillet 2009 au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, il a été prévu, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, la mise en place d'un troisième et dernier contrat thématique tourisme. Une enveloppe de 60 000 € a été prévue à cet effet, avec un taux maximal de subvention du Département à hauteur de 40 %.

Au cours de l'exécution de ce troisième contrat, des modifications de projets, de maître d'ouvrage et de calendriers d'exécution sont apparues et ont nécessité la conclusion d'un avenant n° 1 au contrat thématique tourisme n° 3 pour le Territoire du Sundgau.

Ainsi, la Commission Permanente du 6 juillet 2012 a autorisé la prolongation d'un an de la durée du contrat thématique tourisme initialement prévue du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, le terme de ce contrat étant désormais fixé au 31 décembre 2013.

En outre, elle adopte les modifications des actions inscrites lors de l'approbation du Contrat initial (contenus et montants).

La réalisation des actions a vu apparaître la nécessité de procéder à des ajustements qui donne lieu à un avenant n° 2, adopté par la Commission Permanente du 15 novembre 2013.

Les modifications aux articles du contrat thématique tourisme n° 3 sont énoncées ci-dessous :

Article 2 : l'article 5 : « Financement » du contrat est modifié comme suit :

Les montants des participations départementales aux actions définies dans le CTT du Sundgau sont ajustés comme suit :

- 8 000 € en faveur du SMS pour la réalisation de l'audit touristique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, l'action s'élevant à 20 000 € TTC ;
- 5 434 € en faveur du SMS pour l'achat de la charte graphique, l'action s'élevant à 13 585 € TTC ;
- 26 014,41 € (au lieu de 20 050,41 €) en faveur de l'OT du Sundgau pour la réalisation d'un plan de communication, l'action s'élevant à 68 753,41 € TTC (au lieu de 53 533,25 €) ;
- 2 526 € (au lieu de 8 490 €) en faveur de l'OT du Sundgau pour la création de circuits thématiques, l'action s'élevant à 6 315,72 € TTC (au lieu de 21 225,05 €), et se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
 - 1 315 € en investissement, pour un coût de 3 289 € TTC
 - 1 211 € en fonctionnement, pour un coût de 3 026,72 € TTC

- 9 373 € en faveur de l'OT du Sundgau pour la valorisation du tourisme de mémoire, l'action s'élevant à 37 492,72 € TTC et se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
 - 3 932 € en investissement, pour un coût de 15 730 € TTC
 - 5 441 € en fonctionnement, pour un coût de 21 762,72 € TTC

- 5 610 € en faveur de l'OT du Sundgau pour des actions de développement du tourisme de pêche l'action s'élevant à 20 025 € et se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
 - 4 252 € en investissement pour un coût de 10 630 € TTC ;
 - 1 358 € en fonctionnement pour un coût de 3 395 € TTC.

La subvention totale attribuée est inchangée et s'élève à 56 957,41 €.

Les fiches actions jointes au présent avenant n°2 précisent les nouveaux plans de financement et annulent et remplacent celles de l'avenant n° 1.

Article 2 :

Enfin, il est précisé que les autres clauses du contrat, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait en trois exemplaires
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 2 au Contrat thématique tourisme n° 3
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président du
Conseil Général du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Fait en trois exemplaires
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 2 au Contrat thématique tourisme n° 3
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau,

René DANESI

Fait en trois exemplaires
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 2 au Contrat thématique tourisme n° 3
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président
de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

François COHENDET

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien

CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME n° 3
2011 – 2013

Fiches actions avenant n° 2 CTT n° 3

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°1 :	AUDIT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE
Maître d'ouvrage :	SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 3 Conforter les acteurs et le système touristique local</p> <p>Objectif 8 Améliorer l'organisation du tourisme, la professionnalisation et l'animation / coordination des acteurs</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Afin d'optimiser l'activité touristique, économique et de loisirs, un Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau a été créé le 1^{er} juillet 2010. ▪ L'OT du Sundgau mène les actions générales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • accueil et information des touristes sur le territoire du Syndicat Mixte pour le Sundgau en particulier aux trois points d'accueil d'Altkirch, de Ferrette et de Dannemarie ; • promotion touristique de ce territoire, en cohérence avec les partenaires du développement touristique départemental et régional ; • coordination des divers partenaires locaux du développement touristique ; • élaboration des produits touristiques à l'échelle du territoire ; • commercialisation sur le territoire des prestations de services touristiques dans les conditions fixées par la loi ; • développement de toute réflexion et action contribuant au développement et à la mise en œuvre du tourisme sur le territoire.
Objectifs et actions :	<p>➔ En qualité de financeur principal de l'OTS, le Syndicat Mixte pour le Sundgau via le CIDD de la Région Alsace et le Contrat thématique tourisme du CG68, souhaite solliciter un prestataire extérieur afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'analyser l'organisation de l'OTS et de son pilotage • D'examiner l'aspect financier de l'OTS • De proposer une stratégie opérationnelle (interne au territoire et de promotion) <p>Le rapport devra s'organiser selon le plan suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'OT 2. ANALYSE DE L'ORGANISATION DE L'OT 3. LE PILOTAGE DE L'OT ET DE SES ACTIONS 4. ANALYSE FINANCIERE DE L'OT 5. LES RELATIONS DE L'OT AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS 6. LES RELATIONS DE L'OT AVEC SES MEMBRES 7. LES PRECONISATIONS 8. PROPOSITION D'UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE
Budget prévisionnel / Financement:	<p>20 000 € TTC / Part d'investissement : 0 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 8 000 € ▪ Région Alsace : 8 000 € ▪ SMS : 4 000 €
Calendrier :	fin de l'étude en 2012

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°2:	ACHAT CHARTE GRAPHIQUE
Maître d'ouvrage :	SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 1 / Objectif 1 Développer une image et un positionnement touristique / Communiquer et vendre – Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire</p> <p>Action 1 Etude d'image</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On constate encore un manque d'harmonisation des outils de communications ce qui nuit à la communication touristique générale. Il s'est avéré nécessaire de se doter d'outils de communications cohérents sur l'ensemble du territoire, en établissant une charte graphique de référence qui visera en particulier à harmoniser la politique d'éditions de l'Office de Tourisme, mais aussi des prestataires publics et privés. ▪ La charte graphique devra définir des grands principes d'application de l'identité graphique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, s'appuyant sur l'étude d'image réalisée en 2007 par la société PVD.
Objectifs et actions :	<p>→ Création d'un Guide de présentation des grands principes d'application de l'identité graphique du Sundgau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des applications du logotype - Définition des principes pour l'édition - Définition des principes en volume et dimensions des supports de communication - Définition des principes de mise en page pour le web - Présentations des documents officiels et internes de l'OTS <p>→ Cession de droit du principe graphique et des illustrations de la communication du pays du Sundgau.</p> <p>→ Diffusion à l'ensemble des acteurs touristiques et institutionnel.</p>
Budget prévisionnel / Financement:	<p>13 585 € TTC / Part d'investissement : 0 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 5 434 € ▪ Leader : 3 434 € SMS : 4 717 €
Calendrier :	Fin de l'action en 2012

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°3 :	PLAN DE COMMUNICATION
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 1 / Objectif 1 Développer une image et un positionnement touristique / Communiquer et vendre – Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire</p> <p>Action 2 Plan de communication</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les brochures touristiques représentent un outil de communication indispensable à la promotion touristique du territoire. Elles informent le touriste, ainsi que la population locale sur des possibilités d'hébergement, de restauration, de découverte du patrimoine, des activités de loisir, des évènements, etc. ▪ Editions réalisées à l'échelle du Sundgau : Carte touristique (2010) Guide d'hébergement et de la restauration (2011/2012) Carte vélo (2010) Topoguide vélo – version française (2010) ▪ Editions programmées pour 2011 : Réédition de la carte vélo Réédition du Topoguide vélo – version française Topoguide vélo – version allemande Carte et topoguide VTT (<i>M.O. CC du Canton de Hirsingue</i>) ▪ Victimes de leur succès, certaines brochures seront épuisées d'ici 2012. Il s'avère opportun d'anticiper la rupture de stock et de prévoir leur réédition, avec des informations réactualisées. ▪ Afin de permettre à l'OTS de promouvoir le Sundgau auprès de la clientèle étrangère, il serait judicieux de le doter d'une documentation touristique en langues étrangères, notamment allemand.
Objectifs et actions :	<p>Mise à jour et édition d'une carte touristique - version française (10 000 ex.) - version allemande (3 000 ex.) - version anglaise (1 000 ex.)</p> <p>Mise à jour et édition du Guide de l'hébergement et de la restauration 2012/2013 (5000 ex.)</p> <p>Edition d'un Topoguides pédestre A la découverte des patrimoines (5 000 ex. courant 2013)</p> <p>Refonte et traduction du site Internet</p>
	<p>68 753,41 € TTC / Part d'investissement : 0 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 26 014,41 € ▪ Leader : 14 307 € ▪ OTIS : 28 432 €
Calendrier :	Fin de l'action Décembre 2013

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013	
ACTION n°4-1-	CRÉATION DE CIRCUITS THÉMATIQUES
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 2 Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles.</p> <p>Objectif 4 Développer le tourisme d'itinérance sur le territoire</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réussite du tourisme en espace rural réside en grande partie dans sa capacité à développer des courts séjours de découverte. ▪ Le tourisme d'itinérance prend appui sur le patrimoine existant, tout en intégrant les spécificités de l'histoire, la tradition ou l'économie locale. ▪ Depuis l'expertise touristique, plusieurs projets d'itinérance ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : les circuits « Sundgau, Paradis du vélo », l'itinéraire pédestre transfrontalier « Via Jura Regio », les circuits VTT comprenant 2 bike parcs, le circuit des Trois Châteaux (<i>M.O. CC du Jura Alsacien</i>). Pour rappel, autres routes font partie de ce dispositif depuis long temps : les Routes de la Carpe frite et les Lieux mythiques du Rhin Supérieur.
Objectifs et actions :	<ul style="list-style-type: none"> → compléter le réseau existant par des itinéraires sur des thématiques ciblées, à savoir : la route des moulins. → valoriser des principaux moulins du Sundgau en concertation avec les différents propriétaires et associations. → Aménager et valoriser les sites par une signalétique. → Concevoir des dépliants informatifs présentant les sites et disponibles chez les différents prestataires. → Mettre en marché des produits groupes.
Budget prévisionnel / Financement:	<p>6 315,72 € TTC/ Part d'investissement : 3 289,00 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 2 526 € ▪ OTIS : 3 789,72 €
Calendrier :	Fin année 2013

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°4-2	VALORISATION DU TOURISME DE MEMOIRE
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 2 Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles.</p> <p>Objectif 4 Développer le tourisme d'itinérance sur le territoire</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réussite du tourisme en espace rural réside en grande partie dans sa capacité à développer des courts séjours de découverte. ▪ Le tourisme d'itinérance prend appui sur le patrimoine existant, tout en intégrant les spécificités de l'histoire, la tradition ou l'économie locale. ▪ Depuis l'expertise touristique, plusieurs projets d'itinérance ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : les circuits « Sundgau, Paradis du vélo », l'itinéraire pédestre transfrontalier « Via Jura Regio », les circuits VTT comprenant 2 bike parcs, le circuit des Trois Châteaux (<i>M.O. CC du Jura Alsacien</i>). Pour rappel, autres routes font partie de ce dispositif depuis long temps : les Routes de la Carpe frite et les Lieux mythiques du Rhin Supérieur.
Objectifs et actions :	<ul style="list-style-type: none"> ➔ compléter le réseau de sentiers sur des thématiques ciblées, ➔ Favoriser le partenariat franco-suisse ➔ Construire et aménager l'itinéraire par une signalétique, puis dans un second temps créer des sites d'accueil, aménager des points de vue, aires de pique-nique, de stationnement, etc. (en fonction du budget). ➔ Concevoir un plan de communication comprenant les dépliants informatifs présentant les itinéraires (en F, D, A) et disponibles chez les différents prestataires. ➔ Mettre en marché des produits groupes.
Budget prévisionnel / Financement:	<p>37 492,72 € TTC / Part d'investissement : 15 730€</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 9 373 € répartis comme suit : répartis comme suit : 3 932 € en investissement et 5 441 € en fonctionnement ▪ Région : 11 247,89 € ▪ Leader : 9 373,24 € ▪ OTIS : 7 498,59 €
Calendrier :	Deuxième semestre 2013

CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

ACTION n°5:	TOURISME DE PÊCHE
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p>Axe 1 Développer une image et un positionnement touristique</p> <p>Objectif 2 Améliorer la production et la mise en marché</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de produits spécifiques pour différents types de clientèle. ▪ Parsemé d'étangs, le Sundgau ne peut pas capitaliser sur cet atout pour l'instant puisque les sites sont privés et gérés par des associations. ▪ Le marché du tourisme de pêche stricto sensu, c'est-à-dire pour lequel la pêche est le motif du séjour, est un marché difficile à appréhender. Si la demande existe de façon marginale, on peut s'interroger sur la capacité de la pêche en eau douce, activité de loisirs traditionnellement gratuite ou peu chère, à motiver une demande plus large, susceptible de répondre à une offre dédiée, qui reste à structurer. ▪ Le tourisme « pêche » peut constituer une filière importante pour la promotion du tourisme rural dans le Sundgau ▪ La pêche, en eau douce ou en mer, est une activité de loisirs pratiquée par environ 3,5 millions de personnes en France. Le développement de cette filière souffre de l'absence d'une gamme d'offre complète, susceptible de toucher l'ensemble des cibles potentielles, de l'enfant au pêcheur passionné. ▪ La Fédération nationale de la pêche en France (FNPF), instance de représentation des pêcheurs, s'est fixé notamment pour objectif de moderniser la pêche associative et de reconquérir des effectifs de pêcheurs. Dans un contexte où les activités de nature répondent à un véritable besoin social, elle souhaite s'ouvrir à de nouveaux pratiquants, plus urbains que les pêcheurs "traditionnels", et proposer de nouvelles pratiques, plus "touristiques".
Objectifs et actions :	<ul style="list-style-type: none"> → Fédérer les partenaires sundgauviens de la filière pêche (groupements, fédérations, associations, partenaires privés et publics, institutions touristiques) autour de la thématique de la pêche. → Fédérer les baux de pêche (voir avec les représentants des communes et des propriétaires riverains, les syndicats de rivière et les associations non adhérentes à la nouvelle AAPPMA) afin de donner libre accès à la pêche de loisir dans les cours d'eau du Sundgau. Le but final étant d'offrir une possibilité de pêche des portes de Mulhouse aux fins fonds du Sundgau avec une carte unique, permettant ainsi à tout visiteur de découvrir notre Sundgau « autrement » → Créer des parcours de pêche spécifiques (truite, brochet, sandre...), et, plus tard, des parcours de découverte halieutique (ruisseau pédagogique : voir avec la fédération de pêche, les différentes écoles, la Maison de la Nature, centres de loisirs, MJC...) → Une fois ce projet abouti (en tout ou en partie), il conviendra de prévoir une signalétique particulière des endroits concernés et une signalétique pédagogique (panneaux)

	<ul style="list-style-type: none"> → Prévoir avec les restaurateurs sur les différents parcours des évènements gastronomiques, par exemple : une semaine ou un week-end « truite » en mars, une semaine ou un week-end « brochet » en mai, « carpe » au moment des « Carpailles », « grenouilles », « écrevisses », etc. → Organiser des journées découvertes en étang (en collaboration avec les AAPPMA) dans le cadre du programme des animations estivales élaboré par l'OTS. → Créer un « Pass Pêche » permettant de pêcher sur plusieurs étangs. → Concevoir un produit « clé en main » comprenant l'hébergement, les produits et les services autour de la pêche (à partir du moment où les parcours spécifiques seront mis en place). → Créer et éditer un dépliant synthétique (F / D) spécifique à la pêche dans le Sundgau faisant apparaître les lieux de pêche, les périodes, les poissons autorisés, les cours d'eau, les interdictions, les coordonnées de chaque AAPPMA, les tarifs, les possibilités de location, ...
Budget prévisionnel / Financement:	20 025€ TTC Part d'investissement : 10 632 € TTC Part fonctionnement : 9 393 € TTC, dont 6 000 € animation <ul style="list-style-type: none"> ▪ CG 68 : 5 610 € (40% de (20 025- 6 000)) répartis comme suit : 4 252 € en investissement et 1 358 € en fonctionnement ▪ Leader : 7 060 € ▪ OTIS : 7 355 €
Calendrier :	1^{er} semestre 2013

ANNEXE**Récapitulatif des incidences financières de l'avenant n° 2
(montants et subventions prévisionnels)**

Action	CTT n° 3 après avenant 1		CTT n° 3 après avenant 2	
	Montant de l'action (€)	Subvention votée (€)	Montant après avenant 2 (€)	Subvention après avenant 2 (€)
1	20 000,00	8 000,00	20 000,00	8 000,00
2	13 585,00	5 434,00	13 585,00	5 434,00
3	53 533,25	20 050,41	68 753,41	26 014,41
4 - 1	21 225,05	8 490,00	6 315,72	2 526,00 dont : 1 315 € investissement 1 211 € fonctionnement
4-2	37 492,96	9 373,00	37 492,72	9 373,00 dont : 3 932 € investissement 5 441 € fonctionnement
5	20 025,00	5 610,00	20 025,00	5 610,00 dont : 4 252 € investissement 1 358 € fonctionnement
Total	165 861,26	56 957,41	166 171,85	56 957,41